

# Favoriser ou neutraliser l'implantation du nouveau programme de français

Roland Berger

Number 40, December 1980

Grammaire et orthographe

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/57205ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Berger, R. (1980). Favoriser ou neutraliser l'implantation du nouveau programme de français. *Québec français*, (40), 44–47.

# FAVORISER OU NEUTRALISER L'IMPLANTATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE FRANÇAIS

L'implantation du nouveau programme de français au primaire est maintenant amorcée dans tout le Québec. La mise en pratique de ce programme fait ressortir avec plus de précision les types de changements qu'il implique dans une commission scolaire. Ces changements touchent tout le monde: les enfants, les parents, les enseignants, les professionnels non enseignants, les directions d'école, les cadres scolaires et, par ricochet et à plus long terme, les commissaires d'école. Et, comme on pouvait s'y attendre, chaque personne et chaque groupe de personnes concernées renvoient la responsabilité du changement à l'autre ou aux autres. Pour qui le nouveau programme de français implique-t-il un changement ?

## D'hier à demain

Avant le nouveau programme de français (et avant le programme-cadre que le nouveau programme reprend, complète et précise), l'apprentissage de la langue française se faisait en deux temps:

- a) d'abord la connaître et l'admirer (si possible) par la leçon de grammaire et l'analyse logique (?) et grammaticale;
- b) ensuite l'utiliser dans des contextes traditionnellement imposés tels: la lecture à haute voix, l'exercice, la dictée, la rédaction<sup>1</sup>.

Avec le programme-cadre et, plus et mieux, avec le nouveau programme de français, apprendre la langue française, c'est:

développer l'habileté à l'utiliser efficacement pour communiquer et en communiquant vraiment (les connaissances et les techniques requises pour l'exercice de cette habileté ayant un rôle accessoire ou instrumental.<sup>2</sup>)

À première vue, le changement qu'implique cette nouvelle orientation n'incombe qu'aux enseignants. En effet,

### au lieu d'avoir

à transmettre des connaissances  
et  
à imposer l'application de ces connaissances dans des contextes de non-communication

### ils doivent

créer et/ou exploiter des situations de communication  
et  
mettre en place les modes de relations interpersonnelles  
et  
les conditions matérielles pour que les enfants veuillent et puissent développer leur habileté à communiquer en français  
et  
acquérir en situation les connaissances et les techniques nécessaires à l'exercice de cette habileté.

En d'autres mots,

### au lieu d'être

des adultes qui expliquent  
et  
qui imposent d'appliquer ce qu'ils expliquent

### ils doivent être

des animateurs  
et  
des coordonnateurs des apprentissages prescrits par le programme.

1. Dans ce contexte encore très actuel, l'évaluation était réduite (a) à la vérification des connaissances et (b) à la comptabilisation des fautes lors de l'application de ces connaissances en lecture et en écriture.
2. Dans ce nouveau contexte (encore à créer), l'évaluation devrait d'abord porter sur l'habileté à communiquer (oralement ou par écrit) et secondairement sur la mesure *proportionnelle* des utilisations réussies et des utilisations ratées du code orthographique.
3. Il y a longtemps que les technocrates du M.E.Q., les universitaires et les administrateurs scolaires ont réussi à faire croire à tout le monde et aux enseignants que ces derniers refusent d'être des agents de changement.

Les enseignants peuvent-ils opérer ce changement ? Oui, si et seulement si les non-enseignants concernés par l'implantation modifient adéquatement les conditions administratives qui entravent ou bloquent les efforts des enseignants. Je m'explique.

Je connais très peu d'enseignants au primaire qui ne déplorent pas les tristes résultats de la pratique actuelle : « Les enfants ne savent pas s'expliquer. Les enfants ne savent pas écouter pour comprendre. Les enfants savent « décoder » mais ne comprennent pas ce qu'ils lisent. Les enfants connaissent beaucoup de mots et beaucoup de règles mais, quand ils écrivent, quel désastre ! » Etc. Parce qu'ils partagent généralement cette analyse réaliste de la situation, les enseignants sont les mieux placés pour accueillir favorablement les propositions du nouveau programme de français, propositions qui visent justement à modifier cette situation déplorable. Pourquoi alors cette résistance à changer que disent constater les responsables de l'implantation ? Parce que les enseignants ne sont pas dupes, ils anticipent que s'ils réussissent à appliquer les propositions du nouveau programme, cette réussite n'aura pas de lendemain si des changements importants ne sont pas apportés au régime administratif actuel de la commission scolaire, à savoir :

- a) aux modes actuels d'évaluation, de mesure et de notation (au bulletin) des apprentissages ;
- b) aux modes d'information aux parents ;
- c) aux modes de sélection du matériel didactique ;
- d) aux modes d'intervention auprès des élèves en difficulté scolaire ;
- e) aux modes de perfectionnement universitaire et local ;
- f) aux modes de rapport entre les enseignants et les directions d'école.

Et parce qu'ils savent pertinemment que ces changements échappent généralement à leur champ d'intervention ou de décision, ils anticipent avec raison d'aboutir à un cul-de-sac, aboutissement qui leur coûtera un alourdissement indu de leur tâche et du stress que cette tâche implique. Autrement dit, ils appréhendent pertinemment d'être perçus comme les seuls responsables du changement, alors même que la majorité des décisions importantes leur échappent.<sup>3</sup> Pour illustrer mon point de vue, je propose aux lecteurs concernés par l'implantation deux listes (malheureusement trop sommaires) d'interventions que les administrateurs scolaires (cadres et/ou directions d'école) peuvent faire pour faciliter ou pour neutraliser les efforts des enseignants.

## INTERVENTIONS SUR L'IMPLANTATION

### POSITIVES

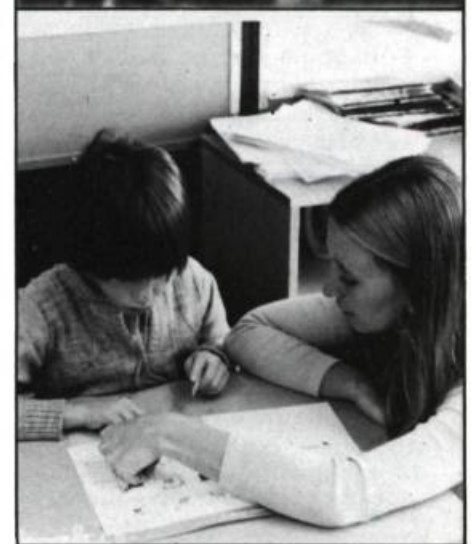
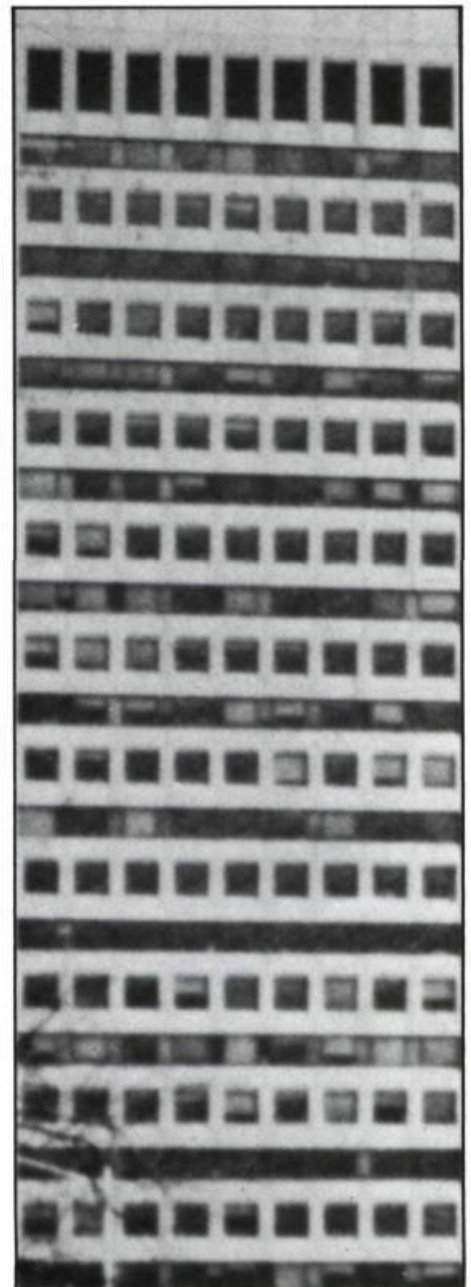
### NÉGATIVES

#### Sur les modalités locales d'implantation

1. Les administrateurs scolaires proposent aux enseignants des modalités d'implantation leur permettant de travailler ensemble de diverses manières soit :
  - a) *dans leur école* : individuellement ; par degré ; par cycle ; avec tout le groupe.
  - b) *à l'extérieur de l'école* : par degré. Ils notent attentivement les réactions et les suggestions des enseignants et modifient au besoin les modalités retenues.

Ils participent pleinement aux expériences d'implantation des enseignants, le plus possible en classe, avec de « vrais » élèves.
2. Les administrateurs scolaires assouplissent les règles usuelles de fonctionnement de façon à pouvoir modifier les modalités d'implantation, ceci en analysant avec les enseignants les effets des modalités retenues.

1. En interprétant les besoins des enseignants, les administrateurs scolaires définissent et fixent dans le temps des modalités d'implantation. Ils imposent ces modalités aux enseignants. En cas de résistance, ils s'appuient sur les règles traditionnelles de fonctionnement de la commission scolaire pour refuser toute modification aux modalités et à l'échéancier. Affirmant ne pas vouloir intervenir dans la liberté académique ou pédagogique des enseignants, ils individualisent l'implantation le plus possible. Chaque enseignant doit implanter seul le nouveau programme de français et rendre des comptes à l'échéance prévue.
2. Comme ci-dessus.



VIENT DE PARAÎTRE  
dans la collection  
*Le français  
à l'école primaire*



— **Jeux éducatifs et apprentissage du français**

par Manon Beaudoin et  
Christiane Dalpé-Bissonnette  
5,00\$ l'unité ou 4,00\$ pour 5  
exemplaires et plus.



— **Pédagogie de la langue ou  
pédagogie de la parole?**

par Gilles Gagné  
1,25\$ l'unité.

Ces documents s'adressent à toute personne intéressée à la didactique du français, langue maternelle, tant du point de vue pratique que théorique.

Adresser toute commande au:  
Centre de diffusion,  
P.P.M.F. primaire  
Université de Montréal,  
265 ouest, boul. Mont-Royal,  
Montréal, Québec.  
H2V 2S3 Tél.: (514) 845-6287

3. Parce qu'ils travaillent avec les enseignants, les administrateurs scolaires anticipent *avec eux* les modifications à apporter au régime administratif actuel (évaluation, mesure, notation, bulletin, sélection et/ou production du matériel didactique requis, information aux parents, aux commissaires, etc...) et apportent ces modifications au besoin.

**Sur l'auto-perfectionnement ou  
le perfectionnement des directions d'école**

4. Les administrateurs scolaires participent aux efforts d'implantation des enseignants et constatent *avec eux* les implications du nouveau programme sur les modes d'apprentissage des enfants et sur le régime administratif actuel. Ainsi, c'est par l'expérience qu'ils développent l'habileté à soutenir les enseignants dans leurs efforts d'implantation.

3. Les administrateurs scolaires maintiennent le régime administratif habituel jusqu'à la fin de l'implantation. Les enseignants doivent maintenir deux modes parallèles (et souvent opposés) de travail. Leur tâche en est lourdement accrue sinon doublée.

4. Les administrateurs scolaires lisent le nouveau programme de français en dehors de l'expérience qu'en font les enseignants et les enfants. Si des enseignants font appel à leur soutien, ils les renvoient au programme. En cas d'insistance, ils affirment aux enseignants qu'avant l'implantation, tout n'allait pas si mal.

**Sur l'information aux parents**

5. Avec les enseignants, les administrateurs scolaires repensent au besoin les modalités d'information aux parents de façon à pouvoir expliquer les changements en cours dans les modes d'évaluation, le choix du matériel didactique, la pratique d'enseignement, etc. Ainsi, les enseignants se savent largement à l'abri d'interventions intempestives provenant de parents tenus dans l'ignorance de la situation que crée l'implantation.

5. Les administrateurs scolaires informent le moins possible et le plus tard possible les parents de la situation que crée l'implantation aux enseignants. Et quand ils le font, ils font porter la responsabilité de la situation sur le ministère de l'Éducation.

**Sur l'évaluation, la mesure, la notation et le bulletin**

6. Les administrateurs scolaires développent avec les enseignants des modes d'évaluation, de mesure et de notation au bulletin compatibles avec le nouveau programme. Ils apportent au régime administratif actuel les modifications requises et informent les parents sur les raisons de ces modifications.

6. Les administrateurs scolaires maintiennent les modes actuels d'évaluation, de mesure et de notation au bulletin (tests, examens, moyennes de classe, normalisation des notes) jusqu'à la fin de l'implantation. Simultanément, ils imposent aux enseignants d'expérimenter de nouveaux modes d'évaluation, de mesure et de notation.

7. Les administrateurs scolaires autorisent les enseignants à inscrire dans le temps normalement consacré au français, les essais d'application du nouveau programme et aménagent *avec eux* les conditions pour que les enfants puissent tirer profit de cette situation transitoire, en mettant les enfants dans le coup par exemple.

7. Les administrateurs scolaires imposent aux enseignants de maintenir leur pratique actuelle (types d'activités, modes d'évaluation, utilisation du matériel didactique imposé ou choisi, temps consacré, etc...). Simultanément, ils leur imposent d'expérimenter le nouveau programme de français, avec le seul soutien d'un conseiller pédagogique vite débordé.

### Sélection et utilisation du matériel didactique

8. Avec les enseignants, les administrateurs scolaires sélectionnent le matériel didactique jugé plus conforme au programme et, au besoin, soutiennent concrètement les enseignants dans la production d'un matériel d'appoint non encore disponible.
9. Les administrateurs scolaires mettent officiellement en veilleuse l'obligation d'utiliser le matériel didactique traditionnellement imposé par la commission scolaire, sans toutefois retirer ce matériel des mains des enseignants. (Une transition, c'est une transition!)
8. Les administrateurs scolaires maintiennent l'obligation d'utiliser le matériel didactique imposé par la commission scolaire tout en imposant aux enseignants de choisir et/ou de produire un matériel didactique plus conforme au nouveau programme.
9. Comme ci-dessus.

### Sur le rôle du conseiller pédagogique en français

10. Avec le conseiller pédagogique en français et les enseignants, les administrateurs scolaires redéfinissent au besoin le rôle traditionnel du conseiller pédagogique en français qui, lui aussi, a à faire l'expérience du nouveau programme de français. Le rôle du conseiller pédagogique en français change ainsi au fur et à mesure des implications (perçues par tous) du nouveau programme de français.
10. Les administrateurs scolaires maintiennent le rôle d'expert habituellement dévolu au conseiller pédagogique en français et l'application de ce rôle dans le maintien de la pratique actuelle d'enseignement du français. Simultanément, ils imposent au conseiller pédagogique en français la responsabilité de la planification, de la coordination, de l'animation et du soutien pédagogique reliés à l'implantation.

### Sur les autres professionnels non enseignants

11. Avec les enseignants, avec le conseiller pédagogique en français et avec les autres professionnels non enseignants (autres conseillers pédagogiques, psychologues, orthophonistes, etc.), les administrateurs scolaires anticipent les modifications à apporter aux rôles traditionnellement dévolus aux professionnels non enseignants (modes d'identification des élèves en difficulté, modes d'intervention auprès des enfants et des enseignants, etc.). Ils aménagent avec eux les modifications requises pour l'implantation.
11. Les administrateurs scolaires maintiennent les rôles traditionnellement dévolus aux professionnels non enseignants (autres que le conseiller pédagogique en français). Par l'organisation de l'implantation, ils les tiennent à l'écart des prises de conscience portant sur les modifications nécessaires du régime administratif actuel. En d'autres termes, ils maintiennent ou accentuent le cloisonnement habituel entre les modes et les champs d'intervention des professionnels non enseignants.

## CONCLUSION

L'implantation du nouveau programme de français (ou de tout autre programme impliquant une modification majeure de la pratique d'enseignement) constitue une forme plutôt cynique de perfectionnement : il n'est ni crédité comme l'est le P.P.M.F., ni subventionné comme l'est la mise à jour. Autrement dit, en imposant l'implantation du nouveau programme de français, le M.E.Q. et les commissions scolaires imposent aux enseignants une forme voilée de bénévolat obligatoire.

La plupart des enseignants ont depuis longtemps constaté l'échec global de l'enseignement actuel du français. Craignant avec raison d'être à tort accusés d'incompétence, ils ont jusqu'à maintenant choisi de ne pas faire part de leur constat. Ironiquement, dans le contexte de bénévolat obligatoire qu'impose l'implantation, ce constat d'échec et une anticipation encore vague de meilleurs résultats constituent leur seule motivation. Dans une telle situation, réunir les conditions pour que les efforts d'auto-perfectionnement des ensei-

gnants ne soient pas neutralisés par des modalités administratives dites immuables n'est pas concéder un quelconque privilège aux enseignants. Non! S'il y a une concession, c'est à la plus élémentaire décence. Entre nous, qui des technocrates du M.E.Q., des universitaires « spécialistes du perfectionnement » ou des administrateurs scolaires accepterait de se perfectionner dans un contexte d'obligation et de bénévolat. En ce domaine, le bon exemple vient des enseignants. Il faudrait au moins emboîter le pas!

